



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 22/07/2022
Date d'affichage : 25/07/2022

DELIBERATION N° 040-2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-huit juillet à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Guillaume CIANCIO, Marie-France MAUREL et Bernard ROQUE

Pouvoirs : Marie-France MAUREL donne pouvoir à Fabien Schurrer
Bernard ROQUE donne pouvoir à Jean-Luc Carminati

Monsieur Fabien SHURRER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**RD 908 AMENAGEMENT PROVISOIRE ET SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU POUJOL-SUR-ORB –
DEMANDE DE SUBVENTIONS AMENDE DE POLICE**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que le Département a effectué une analyse de la vitesse ainsi que du comptage des véhicules du 15 au 28 mars 2022.

Suite à ces analyses, un aménagement a été proposé par le Département afin de réduire la vitesse et sécuriser la traverser du Pujol-sur-Orb comprenant la mise en place d'un plateau traversant, de la signalisation verticale et horizontale ainsi que l'installation d'un radar pédagogique.

L'estimation des travaux s'élève à :

- 34 220 € HT pour les travaux
- 1 032.50 € HT pour l'installation d'un radar pédagogique

Soit un total HT de 35 252.50 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à établir Une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Hérault dans le cadre de la répartition des amendes de police.

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE le projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du Poujol-sur-Orb

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les demandes d'aides financières auprès du conseil départemental de l'Hérault au titre de la répartition des amendes de police

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Fabien SCHURRER



Acte rendu exécutoire le .../07/2022
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../07/2022
et publication ou notification du .../07/2022

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification